RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDES POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA REAFFECTATION DU COLLEGE LATIN

(du 29 août 2022)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Le Collège latin figure parmi les édifices les plus prestigieux de notre Ville, dont il constitue un marqueur emblématique du paysage urbain. Erigé au début du XIXe siècle (1826-1835), sa présence sur la liste fédérale des bâtiments d'importance nationale reconnaît sa valeur patrimoniale exceptionnelle (la note 0 lui est attribuée sur une échelle de 9, ce qui représente le niveau de protection maximal). Destiné à abriter la première Académie, la Bibliothèque de la Ville, puis le Musée d'histoire naturelle et le Lycée Jean Piaget, son utilisation a ainsi toujours été dédiée à la culture, à l'apprentissage et à la formation. Il accueille actuellement la Bibliothèque publique et universitaire ainsi que le Lycée Jean Piaget.

Cette imposante bâtisse nécessite désormais d'importants travaux d'assainissement notamment énergétique et de mises aux normes. Il constitue en effet l'un des plus gros consommateurs d'énergie du parc immobilier de la Ville. Différents aspects de la structure et de l'aménagement du bâtiment méritent également d'être revus pour optimiser l'adéquation des qualités patrimoniales avec l'accessibilité ainsi que la circulation pour le public et les professionnel-le-s qui y travaillent.

Le départ du Lycée Jean Piaget à l'horizon 2024 ou 2025 sera l'occasion d'entreprendre ces travaux et de réaffecter le bâtiment entièrement en un lieu ouvert à tous les publics. Le Collège latin est en effet appelé à accueillir un pôle dédié à la lecture publique et à la conservation du patrimoine documentaire neuchâtelois, tout en étant un véritable lieu de culture et de rencontre au sens large à destination de la population dans toute sa diversité.

En plus de ses qualités patrimoniales et des enjeux liés aux documents et à l'offre en matière de lecture publique, le bâtiment occupe une place centrale au sein de la Ville d'un point de vue urbanistique par son emplacement qui établit le lien entre ville et lac, faisant de l'assainissement et de la réaffectation de ce bâtiment central une mesure essentielle pour le renforcement de l'attractivité du territoire. Il est ainsi naturellement inscrit comme une des priorités du programme de législature de la commune fusionnée[1] et figurait déjà dans les programmes politiques précédents de l'ancienne Commune de Neuchâtel ainsi que dans le livre de la fusion. Un concours de projets d'architecture (ci-après concours) a été lancé fin 2021 et le Conseil communal a validé au printemps 2022 le projet recommandé par le jury. Le Conseil communal est convaincu que ce projet permettra de renforcer l'attractivité de la commune et en particulier du centre-ville, tout en favorisant la dynamique culturelle, touristique et la cohésion sociale.

Façade Sud du Collège latin qui sera dotée d'une rampe d'accès et d'une terrasse © Patrice Schreyer

[1] La mesure « réaliser une bibliothèque multifonction » s'inscrit dans l'objectif n°6 « dynamiser et valoriser l'offre culturelle, touristique et sportive »

2. Introduction

Le 31 août 2020, le Conseil général de l'ancienne Commune de Neuchâtel validait un crédit relatif à l'organisation d'un concours portant sur l'assainissement et la réaffectation du Collège latin en un lieu de culture et de rencontre. Ce crédit prévoyait un montant de CHF 410'000.- pour l'organisation du concours et les premières études.

Le concours s'est déroulé fin 2021 et le Conseil communal a validé le choix du projet lauréat recommandé par le jury en avril 2022.

En collaboration avec le bureau lauréat du concours *Chablais Fischer Architectes Sàrl* établi à Estavayer-le-Lac, le projet a été affiné et le calendrier des travaux élaboré notamment en fonction du départ du Lycée Jean Piaget. Les prochaines étapes sous l'angle architectural consistent en l'élaboration de l'avant-projet, du projet d'ouvrage et les premiers appels d'offres en vue de la demande de permis de construire.

Le projet vise à réunir, au sein du Collège latin, la bibliothèque patrimoniale et de lecture publique adulte (actuelle BPUN), la bibliothèque des Pasteurs, la bibliothèque jeunesse et ludothèque Pestalozzi, ainsi que la bibliothèque interculturelle Bibliomonde. Ce regroupement réalise une volonté politique de longue date (voir chapitre 3). Il permettra de mettre en place des synergies en termes de gestion et d'établir une offre attractive à l'attention des différents publics. La nouvelle bibliothèque aura également pour mission de développer les collaborations avec les autres sites du territoire communal (bibliothèques de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, bibliothèques scolaires et desserte Bibliobus à Valangin) dans une vision cohérente vis-à-vis de la population.

Le présent rapport porte sur une demande de crédit d'études qui doit permettre, d'une part, de définir précisément le projet architectural et de le chiffrer et, d'autre part, de préparer la réorganisation juridique et pratique des bibliothèques.

Notons encore que cette demande de crédit s'inscrit dans un contexte de forte volatilité des prix. La planification du projet retenue vise donc à limiter la part d'incertitude (divers et imprévus) dans le crédit d'ouvrage en établissant un projet architectural complet. Ceci permet de repousser la demande de crédit de construction au plus près du début du chantier en procédant notamment aux premiers appels d'offres (env. 20%) pour les postes les plus importants dans l'étape financée par le présent crédit

d'études. Sur cette base, plusieurs options pourront être proposées dans le cadre du processus pour la demande de crédit de construction.

3. Rappel chronologique

En 2012, le Conseil général de l'ancienne Commune de Neuchâtel a accepté la motion n° 296 intitulée « Pour une Maison du livre » qui chargeait le Conseil communal d'étudier, en collaboration avec les bibliothèques concernées, le « regroupement sur un seul site, à savoir l'ancien Collège latin, de la Bibliothèque Pestalozzi, de Bibliomonde, de la Bibliothèque des Pasteurs et de la Bibliothèque publique et universitaire afin de créer une « Maison du livre ».

En 2015, le Conseil communal a exposé dans un rapport l'impossibilité, à l'époque, de se prononcer sur la réunion physique desdites bibliothèques au Collège latin en raison des nombreuses incertitudes qui régnaient alors s'agissant notamment de la sortie du Lycée Jean Piaget du bâtiment ou de la révision en cours au niveau cantonal de la réglementation relative aux bibliothèques. Il a dans la foulée mis en place un comité de pilotage chargé de procéder aux études sollicitées. La même année, la bibliothèque des Pasteurs a été intégrée à la BPUN.

En 2018, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC). Cette nouvelle législation confie notamment aux bibliothèques urbaines la mission d'assurer la sauvegarde des fonds documentaires reconnus d'intérêt cantonal (art. 42) et prévoit leur subventionnement dans le cadre de conventions et de mandats de prestations (art. 49).

En 2020, le Conseil général approuvait le rapport 20-007 concernant une demande de crédit relative à l'organisation d'un concours portant sur l'assainissement et la réaffectation du Collège latin.

En 2021, le Grand Conseil adoptait un crédit pour le regroupement du Lycée Jean Piaget au sein du bâtiment des Beaux-Arts 30. Le calendrier indiqué dans le rapport du Conseil d'Etat prévoyait que le lycée quitte le Collège latin pour la rentrée scolaire 2024-2025. Selon de récents renseignements, le déménagement serait repoussé pour la rentrée 2025-2026.

2021 a également été la première année de la commune issue de la fusion entre Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin. Les sites des bibliothèques des quatre anciennes communes sont depuis intégrées à la réflexion.

En 2022, s'est déroulé le concours pour la rénovation du Collège latin. Le projet « Rataxès » du bureau *Chablais Fischer Architectes Sàrl* a été désigné lauréat. Le projet a été validé par le Conseil communal.

4. Le projet architectural

En premier lieu, il s'agit de relever que le Collège latin souffre depuis plusieurs décennies d'une carence d'investissements pour l'entretien basique du bâtiment. Le dernier investissement a été dicté par les graves inondations subies en 2012, qui ont porté atteinte aux collections de la BPUN et imposé la rénovation urgente de la toiture pour un montant de CHF 1'200'000.-. La consommation thermique et électrique du Collège latin, de respectivement 350'000 kWh/an et 145'000 kWh/an en moyenne, est élevée. Ce bâtiment exige un assainissement énergétique impérieux ainsi que la mise à niveau de plusieurs normes, notamment celles du système électrique et de la protection incendie. Etant donné son statut de gros consommateur d'énergie, la rénovation du Collège latin s'inscrit dans la priorisation des investissements pour l'assainissement énergétique des bâtiments de la Ville.

Le projet de regroupement des bibliothèques de la Ville sur un seul site constitue dès lors l'occasion de rénover et mettre en conformité ce bâtiment parmi les plus illustres de notre patrimoine architectural.

4.1 Etudes préliminaires

Lors de la préparation du concours, différentes études ont été réalisées pour avoir une meilleure connaissance du bâtiment. Par la suite, plusieurs études complémentaires ont dû être effectuées, afin notamment d'analyser plus précisément les secteurs et les domaines concernés par de futures interventions en lien avec le projet :

- Etude menée par un archéologue spécialisé dans le patrimoine bâti, qui a permis de préciser les modifications effectuées sur l'organisation intérieure de l'édifice au cours de son histoire ;
- Analyse du bâtiment selon la méthode EPIC à l'occasion de l'expertise d'une partie du patrimoine administratif de la Ville de Neuchâtel dans le cadre du futur programme d'assainissement énergétique. Cette étude a permis de définir les parties du bâtiment à assainir du point de vue énergétique ;
- Relevé exhaustif des plans des étages, façades et coupes ;
- Rapport d'expertise en matière de protection incendie.

4.2 Programme du concours

Le concours, réalisé entre septembre 2021 et février 2022, avait comme condition de départ la création d'une bibliothèque ouverte à toutes et tous sans discrimination, capable de répondre aux attentes et nouveaux besoins, issus notamment de l'évolution technologique du XXIe siècle. L'économicité et l'amélioration de l'efficience énergétique étaient également des conditions de base essentielles.

Contrairement aux bibliothèques d'autrefois, centrées sur le document écrit, le projet se concentre sur l'utilisateur et son accès aux ressources. Il donne la priorité à la circulation et aux besoins des différents utilisateurs au sein du bâtiment, tout en veillant à garantir des conditions de conservation patrimoniale adéquates. Le livre garde toute sa valeur et son importance, mais constitue désormais un support d'accès à la connaissance parmi une vaste palette d'autres services.

Le programme du concours est le reflet des besoins pratiques énoncés par les utilisateurs et redimensionnés dans les volumes disponibles du bâtiment. Un groupe de consultation, composé de tous les intervenant-e-s de la nouvelle entité Bibliothèque du XXIe siècle a été mis en place. Le programme tient à la fois compte des besoins actuels et des évolutions identifiées pour les années à venir (diversification des supports et digitalisation notamment).

- Espace accueil, information, prêt, cafétéria	540 m2
- Libre-accès Bibliomonde (interculturel)	290 m2
- Libre-accès adultes	960 m2
- Libre-accès jeunes, enfants et ludothèque	780 m2
- Consultation surveillée	140 m2
- Artothèque	50 m2
- Lanterne magique et Cinémathèque	100 m2
- Espace d'étude et travail + salle pour travail en groupes	560 m2
- Administration et logistique	675 m2

4.3 Le projet lauréat

Le projet lauréat « Rataxès », qui a fait l'unanimité du jury du concours portant sur la réaffectation du Collège latin en Bibliothèque du XXIe siècle, a été validé pour le Conseil Communal en avril 2022.

L'équipe d'architectes, le bureau *Chablais Fischer Architectes Sàrl* (Estavayer-le-Lac), a procédé à une analyse minutieuse du bâtiment existant et de son environnement pour aboutir à un concept simple et clair.

Des éléments ajoutés et des transformations successives au fil des années ont modifié le bâtiment à son détriment. Le projet permet d'y remédier de manière sensible, mais extrêmement efficace et directe, telle une fine lame de scalpel. Grâce au repositionnement intelligent des ascenseurs et au prolongement des escaliers existants aux deux extrémités du bâtiment, le plan redevient clair, lisible et retrouve la beauté du bâtiment néoclassique du début du XIXe siècle.

Une des conditions à traiter dans le concours était d'améliorer la relation entre le bâtiment et le parvis au sud. Libérant l'espace central et axial du bâtiment, le projet offre au bâtiment une transparence ville-lac, notamment avec la création d'une cafétéria à la place de l'actuelle salle circulaire. Des aménagements projetés sur la place sud, qui sera renommée place Agota Kristof, rendent le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec poussettes tout en invitant le piéton à pénétrer dans le bâtiment et à le vivre. Par ailleurs, le projet choisi se démarque par sa grande sobriété, son économicité et la prise en compte des aspects énergétiques.

4.4 Avant-projet

Le programme est distribué par étages comme suit (voir schémas programmatiques en annexe).

Le sous-sol (niveau -1) est destiné à abriter une partie des collections de la bibliothèque ainsi que les installations techniques. Les ascenseurs sont prolongés pour accéder à ce niveau, ce qui facilitera la gestion des documents.

Le rez-de-chaussée (niveau 0) est conçu comme un véritable espace d'accueil et de prêt, en liaison avec son back office. Une cafétéria et une terrasse se développent en synergie avec l'accès au sud: l'ajout de deux rampes d'accès conférera au bâtiment rénové une dimension nouvelle sans attenter à son historicité. Une salle de réunion, une artothèque et l'Espace Rousseau complètent l'étage, avec la volonté affirmée d'inciter et de favoriser l'accueil du public, dans l'esprit de la « bibliothèque troisième lieu » du XXIe siècle.

A l'entresol (niveau 1) se développe le secteur de l'administration avec bureaux individuels ou partagés et un espace de pause. Certains locaux sont dédiés à des prestations spécialisées (consultation surveillée, reprographie). L'actuelle salle de réunion (salle Rott) est maintenue.

Au bel-étage (niveau 2), les pièces retrouvent leur généreuse double hauteur d'origine ainsi que leurs élégantes galeries, reconstruites dans la

partie sud et réinterprétées dans la partie nord, très endommagées par des interventions malheureuses au fil des années 1950-70, permettant à l'étage de retrouver sa beauté d'origine. Ce niveau est entièrement consacré au libre-accès adultes et intègre un espace dédié aux langues étrangères (bibliothèque interculturelle Bibliomonde). La salle de lecture, emblématique et protégée, conserve sa vocation et demeure inchangée.

Les combles (niveau 3) sont entièrement dévolus à l'univers des enfants et des jeunes. Il est possible d'y accéder, en ascenseur depuis le rez-de-chaussée, y compris avec des poussettes. Dans un seul espace, modulé par des aménagements intérieurs flexibles, différentes secteurs s'articulent en fonction des tranches d'âge, des tous petits aux adolescents, et comprenant la partie ludothèque. La Lanterne magique trouve également sa place à cet étage, avec une grande salle de projection dédiée à l'éducation à l'image. Cet espace polyvalent se trouve ainsi en synergie directe avec l'espace jeunesse.

4.5 Projet d'ouvrage (études à venir)

Lors de l'avancement et du développement technique du projet architectural et son chiffrage, de nouvelles études vont devoir être réalisées, à savoir :

- Rapport de diagnostic des polluants afin de prévoir l'assainissement des matériaux dangereux ;
- Certificat et rapport CECB Plus afin d'affiner les mesures à prendre en matière d'assainissement énergétique ;
- Expertise relative à la statique du bâtiment en prévision des futurs travaux de génie civil ;
- Rapport d'expertise de protection incendie en fonction du futur projet d'ouvrage ;
- Expertise sur les mesures appropriées à prendre en matière de conservation des documents qui seraient entreposés dans les sous-sols du bâtiment ;
- Expertise de physique du bâtiment, y compris études Radon (à faire en hiver), études des problèmes de condensation, pour répondre entre autres de manière adéquate en cas de stockage de documents dans les sous-sols ;
- Eventuelles études spécifiques en physique du bâtiment pourraient être commandées selon l'évolution du projet ;
- Etude pour le déplacement de l'Espace Rousseau – pour rappel, ce patrimoine est inscrit à l'UNESCO − et des conditions de sécurité afférentes ;

- Etude sur les mesures acoustiques à prendre dans les salles de lecture, la salle de cinéma de la Lanterne magique et tous les autres locaux et les dégagements ;
- Analyse de l'accessibilité du futur bâtiment notamment pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que pour les personnes malvoyantes et malentendantes ;
- Etude pour les aménagements extérieurs du bâtiment.

5. Organisation des bibliothèques

La réunion de la Bibliothèque jeunesse et ludothèque Pestalozzi, de la Bibliothèque interculturelle Bibliomonde, de la Bibliothèque des Pasteurs et de la Bibliothèque publique et universitaire au sein du Collège latin est un objectif pour lequel les différentes entités partenaires ainsi que la Ville travaillent en collaboration depuis plusieurs années. Cet objectif a été confirmé au travers du rapport 20-007 et les trois bibliothèques se sont engagées par leurs organes de gouvernance respectifs à travailler ensemble dans cette direction.

Pour rappel, la vision de la bibliothèque a été définie et présentée dans le rapport 20-007 :

« La bibliothèque favorise, sans discrimination, l'accès à l'information, à la connaissance et à la culture ; elle contribue à la qualité de vie des citoyens et au vivre-ensemble ; elle est un lieu de proximité ouvert à tous, favorisant la découverte et l'échange interculturel et intergénérationnel. »

Depuis ce rapport, la fusion a conduit à élargir la réflexion aux Bibliothèques de Peseux et Corcelles-Cormondrèche ainsi qu'à la desserte du Bibliobus à Valangin.

En résumé, la situation des bibliothèques sur le territoire de la commune fusionnée se présente de la manière suivante :

- 2 bibliothèques communales (rattachées au Service de la culture) : une à Corcelles-Cormondrèche et une à Peseux. La bibliothèque de Peseux est située sur deux sites différents (adulte et jeunesse). La bibliothèque jeunesse est couplée à une bibliothèque scolaire. En tout, cela représente 2.25 EPT dont 0.3 financés par l'éorén pour le volet scolaire ;
- 1 bibliothèque au statut mixte. Il s'agit de la bibliothèque ludothèque Pestalozzi dont les employé-e-s sont des employé-e-s de la Ville, l'entité est rattachée au Service de la culture (3.3 EPT). Le fonds documentaire est géré par l'Association Pestalozzi et lui appartient ;

- 1 Fondation au sein de laquelle la Ville et l'Etat sont représentés : il s'agit de la Bibliothèque publique et universitaire qui intègre désormais également la Bibliothèque des Pasteurs. Elle a une mission de lecture publique et de bibliothèque patrimoniale et représente 31.6 EPT dont 4.7 dédiés à la lecture publique ;
- 1 association constituée de bénévoles : Bibliomonde ;
- 1 desserte du Bibliobus à Valangin. Le bibliobus est une Association dont la Commune de Valangin était membre. La collaboration avec la Ville se fait désormais sous forme de mandat sans modification au niveau de la prestation délivrée à la population.

L'ensemble des éléments financiers liés aux bibliothèques figurent dans les comptes du Service de la culture. A terme, avec la réorganisation et en particulier l'assainissement du bâtiment des économies pourront être faites en particulier sur les charges d'énergie.

L'éorén (syndicat intercommunal) dispose de deux bibliothèques scolaires sur le territoire de la Ville de Neuchâtel en plus de celle de Peseux qui est couplée à la bibliothèque jeunesse de lecture publique. Il s'agit d'un site dans le Collège du Mail pour un 0.6 EPT et qui gère également des tâches décentralisées pour Bas-Lac et Terreaux et d'un site dans le Collège des Terreaux pour 0.325 EPT.

A noter encore la présence des bibliothèques universitaires situées sur le territoire communal. Celles-ci sont organisées au sein du réseau national (SLSP) et sont totalement indépendantes de par leurs missions et leurs fonctionnements, elles n'ont pas été intégrées à la réflexion.

Le regroupement au sein du Collège latin permettra de développer l'offre en matière de lecture publique adulte, mais aussi d'offrir un espace pour la lecture publique jeunesse adapté à la fréquentation importante de la bibliothèque Pestalozzi. Cette dernière souffre d'un manque chronique et croissant d'espace dans ses locaux actuels, sis Faubourg du Lac 1 : les 168 m2 à disposition ne permettent pas un accueil adapté pour le public, en particulier les visites de classes (en moyenne 240 par année). Les fonds ne peuvent également pas être mis en valeur de manière adéquate.[2] Pour la bibliothèque interculturelle Bibliomonde, cette réunion favorisera un nouveau souffle en termes de forces de travail, qui reposent aujourd'hui uniquement sur le bénévolat.

[2] La force de l'institution est sa très grande fréquentation : la bibliothèque ludothèque offre un service très apprécié par la population. Les chiffres en témoignent aisément : 571 livres prêtés par jour en 2021 et cela en temps de pandémie.

Différents modèles d'organisation sont actuellement analysés à la fois sur le plan de l'entité juridique et de l'organisation territoriale, ainsi qu'en termes de missions et de prestations. Ces réflexions ne sont pas encore entièrement abouties, mais les principes généraux retenus peuvent cependant déjà être présentés.

5.1 Principes d'organisation

Dans la droite ligne de la fusion visant à améliorer la qualité des prestations offertes aux citoyen-ne-s (professionnalisation des services, plus grande efficience) et à les harmoniser sur le territoire communal, à l'image d'autres villes comme La Chaux-de-Fonds et Lausanne, il est clairement apparu qu'une entité juridique unique représentait le système de fonctionnement le plus efficient, à la fois en termes de qualité des services et de rationalité des moyens investis. Une telle structure, centralisée au Collège latin pour les aspects de gestion, fonctionnerait avec des sites de quartier tournés essentiellement vers le public (accueil, prêt, conseil, méditation animations). Ce modèle est parfaitement conforme à la convention de fusion car il prévoit le maintien des sites de Peseux et Corcelles-Cormondrèche pour l'accueil du public tout en renforçant leur attractivité du fait des synergies avec le site central du Collège latin.

La seule exception à ce modèle est la desserte du Bibliobus à Valangin. En effet, à ce stade, l'internalisation de cette prestation à la nouvelle entité serait trop coûteuse et disproportionnée.

Le modèle d'une entité juridique unique, centralisée au Collège latin avec des sites dans les quartiers présente les avantages suivants à moyen-long terme :

- Pour les utilisateurs et utilisatrices, organisation de la prestation plus claire (communication commune) et accès à un catalogue plus large ;
- Économies d'échelle en termes d'organisation pour les prestations back-office (achat, mise en place des animations / de la médiation, etc.) ;
- Direction unique permettant le déploiement d'une vision commune sur tout le territoire fusionné ;
- Mise en commun des ressources RH, plus de flexibilité en cas d'imprévu (remplacements par exemple, difficiles dans des équipes constituées de 1 à 3 personnes) ;
- Politique de médiation culturelle transversale entre les sites.

Concernant la bibliothèque interculturelle, une analyse notamment basée sur le modèle de trois fusions récentes de bibliothèques interculturelles et de lecture publique[3] a permis de définir les principes suivants :

- Le secteur interculturel doit être intégré dans l'espace de la lecture publique adulte dans un souci d'intégration des personnes allophones et non constituer un secteur à part ;
- Un important travail sur la collection de livres devra être mené (désherbage, re-catalogage) ;
- Le secteur interculturel devra être géré par des professionnel-le-s, l'appui de bénévoles pouvant perdurer notamment pour le catalogage des livres dans certaines langues spécifiques (traductions) et les prestations d'animation et de médiation.

Enfin, les collaborations et synergies potentielles avec les bibliothèques scolaires situées sur le territoire communal sont en cours d'étude en partenariat avec l'éorén.

5.2 Formes juridiques

Deux types de formes juridiques sont actuellement à l'étude :

- La bibliothèque communale ;
- La fondation de droit privé.

La fondation de droit public a également été envisagée. Elle implique selon les cantons une base règlementaire communale et/ou cantonale. Il s'agit, par exemple, de la forme juridique choisie pour la Fondation Plateforme 10 (regroupement des musées lausannois). Le Service cantonal des communes a indiqué après analyse que dans le Canton de Neuchâtel, la loi n'autorisait pas les communes à créer de telles fondations. Cette solution n'a donc pas été approfondie.

La forme juridique de l'Association a d'emblée été écartée car jugée inadaptée pour la gestion d'une bibliothèque professionnelle et de l'importance de celle qui est prévue, notamment du point de vue du nombre d'emplois et de l'ampleur des fonds documentaires.

Le mandat de prestations tel qu'il se pratique par exemple avec le Bibliobus a également été envisagé mais uniquement pour une partie des sites et non les bibliothèques qui seront regroupées au sein du Collège latin. Ce modèle ne permet en effet pas aux collectivités d'être intégrées dans la gouvernance de l'entité.

---

[3] *Guide la fusion des bibliothèques publiques et interculturelles*, Interbiblio, centre de compétence national pour le travail interculturel dans les bibliothèques

Enfin, le modèle d'une bibliothèque cantonale sur la base, par exemple du Canton du Valais, avait été étudiée par l'Etat dans le cadre de la loi cantonale sur la sauvegarde du patrimoine mais n'avait pas été retenue.

Des collaborations existent aujourd'hui dans le cadre de la Commission cantonale des fonds documentaires. Si les collaborations entre bibliothèques existent déjà grâce au Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ) ainsi qu'à BiblioNeuchâtel−Association des bibliothèques neuchâteloises, une vision à l'échelle régionale méritera d'être développée à travers une coopération intercommunale renforcée.

L'analyse des deux formes juridiques envisagées est en cours. La piste de la fondation de droit privé est pour l'instant privilégiée, car elle permet une autonomie de gestion et une plus grande flexibilité financière. Les impacts organisationnels, financiers et en termes de ressources humaines doivent cependant être approfondis afin de définir le modèle le plus adapté. Dans les deux cas, un important travail juridique et administratif sera nécessaire pour accompagner la transition formelle et vis-à-vis du personnel concerné.

5.3 Prochaines étapes

Lors des prochaines étapes, plusieurs enjeux d'organisation devront être traités. Ils portent sur trois domaines :

- La réorganisation juridique ;
- La réorganisation en termes de ressources humaines (organigramme, gestion de la transition) ;
- La gestion documentaire (déménagements, dépôt et conservation des collections, logiciel informatique, navette).

En termes de réorganisation juridique, les enjeux seront de dissoudre ou adapter les statuts de la BPUN en conformité avec les nouvelles missions et les exigences de l'Autorité de surveillance des fondations (ASSO), ainsi que de renouveler ou d'établir les conventions fixant notamment les subventions de l'Etat et, le cas échéant, de la Ville de Neuchâtel.

La réorganisation en termes de ressources humaines sera un élément important car les prestations seront également réorganisées. Les enjeux seront en particulier de gérer la mise en place d'une organisation avec des prestations centralisées au Collège latin pour les sites de quartier et l'articulation entre le travail bénévole et professionnel pour les prestations actuellement gérées exclusivement par des bénévoles (Bibliomonde).

Une attention particulière sera portée à la maîtrise des coûts de la nouvelle structure.

Ces deux premiers volets nécessiteront notamment des mandats d'expertise pour les aspects spécialisés dont les coûts sont détaillés au chapitre 6 intitulé « Aspects financiers ».

Enfin, le volet de la gestion documentaire nécessitera dans un premier temps le lancement de plusieurs études de faisabilité pour traiter de la question du déménagement, du stockage futur des collections (quantification des besoins d'espace pour les fonds patrimoniaux, qui sera pensée en tenant compte d'impératifs similaires pour les archives administratives de la Ville), du logiciel informatique (actuellement différent dans chaque bibliothèque) et de la circulation des documents (navette entre les sites).

6. Aspects financiers

6.1 Contexte de forte variabilité des prix

Entre 2020, date du début de la pandémie liée au Covid-19 et ce début d'année 2022 avec la guerre en Ukraine, le monde de la construction subit de forts déséquilibres dans la livraison des matières premières et produits finis. Ces déséquilibres impactent l'offre et la demande et engendrent d'importantes hausses des prix qui sont extrêmement variables. Aussi, dans le cas présent, le Service du patrimoine bâti recommande fortement de calculer le devis général sur la base des phases SIA 4.31 (avant-projet) et 4.32 (projet) et partiellement 4.41 (20% des appels d'offres). Toutefois, il n'est pas conseillé, voire pas réaliste, vu la faible durée de validité des offres, d'établir un devis général sur la base de 70% d'appels d'offres, comme il est d'usage et prudent de le demander pour des crédits d'ouvrage.

6.2 Coûts du projet

Dans la phase suivante, deux aspects différents du projet seront développés : d'une part, le projet architectural et les différentes études liées au bâtiment, et d'autre part, la réorganisation des bibliothèques et les études de faisabilité qui permettront de définir le fonctionnement de la future structure.

Le crédit d'études demandé a pour but, sur le plan du projet architectural, de développer les phases d'avant-projet, de projet d'ouvrage et environ 20% des appels d'offres, soit les phases SIA 4.31, 4.32 et un 20% de la

phase SIA 4.41, dans l'optique de demander un crédit d'ouvrage en 2024 ou 2025. Les études de faisabilité et expertises liées à la réorganisation des bibliothèques et de la gestion documentaire s'ajoutent à ces éléments.

La répartition des coûts du présent crédit d'études est la suivante :

CFC	Désignation	Montant (TTC)
29	Honoraires des mandataires (total)	CHF 1'546'000.-
	Avant-projet (phase SIA 4.31 – 9% des prestations) *Les montants indiqués n'intègrent pas les éléments financés par le crédit de CHF 250'000.- de la compétence du Conseil communal pour les premières études.*	CHF 235'000.-
	Projet de l'ouvrage (phase SIA 4.32 – 21%) Projet de l'ouvrage Etudes de détail Devis	 CHF 700'000.- CHF 215'000.- CHF 215'000.-
	Appels d'offres (env. 20% de la phase SIA 4.41 – 18%)	CHF 181'000.-
5	Honoraires des experts des comités d'évaluation des appels d'offres, frais reproductions et autres	CHF 30'000.-
6	Réserves, divers et imprévus (15%)	CHF 242'000.-
Gestion du projet (0.35 EPT durant 2 ans)		CHF 82'000.-
Projet architectural (sous-total)		**CHF 1'900'000.-**
Etudes de faisabilité liées à la gestion documentaire (déménagement, bibliothèque provisoire, futur dépôt des collections, logiciel, navette)		CHF 240'000.-
Gestion du projet et coordination (0.25 EPT durant 2 ans)		CHF 50'000.-
Réorganisation des bibliothèques et gestion documentaire (sous-total)		**CHF 290'000.-**
TOTAL (projet architectural, réorganisation des bibliothèques et gestion documentaire)		**CHF 2'190'000.-**

Pour rappel, la planification des investissements du budget 2022 prévoyait les montants suivants :

Concours et premières études	CHF 410'000.-
Avant-projet	CHF 1'200'000.-
Projet et crédit de construction y compris frais de déménagements	CHF 30'000'000.-
Total	**CHF 31'610'000.-**

Etant donné le contexte de forte variabilité des prix, il vous est proposé à travers la présente demande de crédit d'études de réaliser non seulement l'avant-projet, mais également le projet de l'ouvrage ainsi que les premiers appels d'offres, afin d'obtenir un chiffrage plus précis au moment de la demande du crédit de construction.

Par ailleurs, un crédit dans les compétences du Conseil communal à hauteur de CHF 250'000.- a été engagé pour approfondir le projet lauréat et permettre ainsi un chiffrage consolidé de la présente demande de crédit au regard notamment des incertitudes liées à la volatilité des prix. Ces travaux déjà initiés sont déduits de la phase d'avant-projet présentée ci-avant. Le calendrier prévisionnel indiqué au chapitre 7.2. prévoit une demande de crédit d'ouvrage entre 2024 et 2025 afin de ne pas laisser le bâtiment vide au départ du Lycée Jean Piaget en dehors de la période consacrée aux travaux.

La structure financière du projet se présente dès lors de la manière suivante, avec une planification financière du budget 2023 adaptée dans ce sens :

Concours et premières études (déjà engagé)	CHF 410'000.-
Etudes complémentaires (déjà engagé)	CHF 250'000.-
Avant-projet, projet de l'ouvrage et premiers appels d'offres et coûts liés à la réorganisation des bibliothèques	CHF 2'190'000.-
Déménagement, dépôt temporaire et bibliothèque temporaire (estimation)	CHF 2'000'000.-
Projet et crédit pour l'assainissement du bâtiment et sa réaffectation (estimation)	CHF 26'760'000.-
Total	**CHF 31'610'000.-**

Le montant du crédit d'ouvrage sera naturellement adapté en fonction du projet architectural définitif et des premiers appels d'offres qui porteront sur une partie du gros œuvre. Il en va de même pour les montants nécessaires au déménagement et à la mise en place d'un dépôt et d'une bibliothèque temporaires. Le crédit de construction intégrera à priori une marge d'incertitude augmentée par rapport aux usages habituels (20% au lieu de 10% en raison de la volatilité des prix liée à l'augmentation des coûts et aux difficultés d'approvisionnement). De plus, étant donné qu'il s'agit d'un projet de réaffectation d'un bâtiment existant et non une nouvelle construction, la marge d'incertitude est globalement plus importante. Les premières dépenses du crédit de construction et de déménagement ainsi que le dépôt et la bibliothèque temporaires seront engagées au plus tôt à partir de 2025.

Lors de la demande pour le crédit d'ouvrage, le Conseil communal viendra, sur la base des études complémentaires réalisées (cf. chap. 4.5), avec des options sur les aspects notamment énergétiques, fonctionnels et programmatiques concernant le projet architectural. Les commissions du Conseil général concernées pourront ainsi être impliquées dans la pesée d'intérêts qui devra être faite concernant les enjeux en particulier environnementaux et patrimoniaux. Différentes variantes pourront également être proposées au sujet du déménagement et du maintien d'une bibliothèque temporaire et de certains documents au public durant la phase de travaux.

7. Délais

7.1 Gouvernance

Au niveau stratégique, les deux Dicastères concernés principalement par ce projet (CICS et DTETB) sont représentés au sein du Comité de pilotage du projet (COPIL), avec la présence des deux chef-fe-s de Dicastère. La présidence est assurée par le chef du Dicastère de la culture. Les partenaires externes (BPUN, Bibliothèque Pestalozzi et Bibliomonde) sont aussi membres du COPIL, tout comme différents cadres de la Ville.

Au niveau opérationnel, une Commission de projet (CoPro) est constituée par des représentant-e-s du Dicastère de la culture et du Service du patrimoine bâti. Les mandataires sont régulièrement invités aux séances de CoPro. Cette entité est pilotée par la cheffe de projet du Service du patrimoine bâti. Trois groupes de travail (GT) : groupe de travail utilisateurs, groupe de travail technique et groupe de travail regroupement des bibliothèques ont également été constitués avec des représentant-e-

s de différents services et des utilisateurs concernés y compris les partenaires externes.

7.2 Calendrier

Les phases de développement et de réalisation d'un projet architectural sont explicitées dans la norme SIA 102 (extrait en annexe), avec notamment la répartition en pourcentage par phase des prestations ordinaires des mandataires.

Le calendrier du projet se présente de la manière suivante :

Crédit déjà engagé	Procédure de choix des mandataires (concours, phase 4.22) et premières études	Automne 2021 – été 2022
Présente demande de crédit	Avant-projet (phase 4.31)	Automne 2022 – été 2023
	Projet de l'ouvrage (phase 4.32)	Eté 2023 – été 2024
	Premiers appels d'offres (phase 4.41)	Automne 2024
Crédit de construction	Permis de construire (phase 4.33)	Printemps – été 2025
	Suite des appels d'offres (phase 4.41)	2025
	Projet d'exécution (phase 4.51)	2025
	Déménagement des fonds documentaires	2025
	Exécution de l'ouvrage (phase 4.52)	2025 – 2027
	Mise en service, achèvement (phase 4.53)	Fin 2027

Le début de la réalisation dépendra de la date effective du déménagement du Lycée Jean Piaget. Les éléments liés à la réorganisation des bibliothèques seront effectués en parallèle et ajustés en fonction du calendrier du projet architectural.

8. Consultation

Les orientations et principaux éléments du présent rapport seront présentés à la commission du Dicastère culture, intégration et cohésion sociale en date du 31 août 2022 pour exposer les grands enjeux du projet architectural et de la réorganisation des bibliothèques. La Commission du Dicastère se prononcera sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'études pour l'assainissement et la réaffectation du Collège latin le 27 septembre 2022.

La Commission financière sera consultée.

Les associations Bibliomonde, Pestalozzi ainsi que le Conseil de Fondation de la Bibliothèque publique et universitaire sont représentés au sein du Comité de pilotage du projet, de même que dans les différents groupes de travail. Cette étroite collaboration permet de tenir compte de la vision et des besoins des différentes entités partenaires.

Les principes du projet architectural et de la réorganisation des bibliothèques ainsi que les orientations du présent rapport seront présentés à la commission consultative de la culture le 22 septembre 2022.

9. Impacts du rapport

9.1 Bilan CO2, impact sur l'environnement et énergie

Le concept de comptabilité CO2 sera établi et constituera un élément-clé du processus de prise de décision (concernant des types de matériaux par exemple) ainsi que pour la sélection des mandataires. Il s'agira de comptabiliser les émissions de CO2 de toutes les interventions qui seront faites sur le bâtiment. Suisse-énergie considère que les émissions de CO2 dues à la construction d'un bâtiment sont en moyenne équivalentes à celles qui seront émises par le bâtiment pendant 60 ans. Les émissions de CO2 du projet seront ainsi prises en compte y compris en ce qui concerne la phase de travaux. Une telle étude commencera lors de la phase 4.31 *Avant-projet* et se poursuivra tout au long des différentes étapes, jusqu'à la finalisation du chantier.

Une première analyse liée à l'efficience énergétique a été effectuée par le délégué à l'énergie dans un document qui a été transmis au jury du concours et au bureau *Chablais Fischer Architectes Sàrl*. Les éléments mis en évidence (notamment sas d'entrée, ventilation avec récupération de la chaleur, remplacement ou assainissement des fenêtres en

coordination étroite avec l'OPAN, isolation là où c'est possible et installation solaire photovoltaïque sur la toiture tout en respectant les directives de l'OPAN qui devront être réalistes d'un point de vue des coûts de réalisation) seront discutés durant la phase SIA 4.31 *Avant-projet*. Le document principal, qui guidera les aspects liés à l'énergie, sera le rapport CECB Plus[4]. Cette étude sera ainsi réalisée le plus tôt possible afin d'examiner dans les détails l'assainissement énergétique du bâtiment et affiner la première analyse faite par le délégué à l'énergie.

Les détails de l'impact environnemental du projet seront étudiés lors de la phase 4.31 *Avant-projet.* Il sera tenu compte du lien avec le lac dont le niveau pourrait augmenter, des liens avec les espaces extérieurs latéraux notamment à l'Ouest, de l'axe central de liaison avec l'espace public et de l'étude Radon.

9.2 Impact sur les finances

Le crédit relatif à la réalisation du projet de CHF 2'190'000.- sera amorti au taux de 20%, soit CHF 438'000.- pendant 5 ans. La charge d'intérêt moyenne sera de CHF 6'023.- par an. Les charges financières annuelles totales pour ce crédit seront donc de 444'023 francs. Compte tenu de l'importance du projet, une gestion des risques financiers sera mise en place.

9.3 Impact sur le personnel communal

Comme décrit aux chapitres 6.2 et 7.1, cette phase d'avant-projet sollicitera plusieurs services de l'administration et en particulier ceux du patrimoine bâti et de la culture. D'autres services seront également impliqués en fonction des sujets traités. L'impact sur le personnel communal dans le cadre du présent rapport, mobilisera les EPT prévus au chapitre 6.2 durant 2 ans.

A plus long terme, la réorganisation des bibliothèques notamment sur le plan juridique et des ressources humaines aura elle aussi un impact sur le personnel communal. Si le modèle de la fondation de droit privé est retenue, les actuelles bibliothèques communales seront intégrées dans cette entité externe à l'administration et dans le cas d'un service communal, l'ensemble du personnel de la BPUN sera intégré au personnel communal. Dans tous les cas, une attention particulière sera

---

[4] Le CECB Plus est établi par un expert CECB en complément du rapport de base CECB. Avec le CECB Plus, trois variantes personnalisées sont proposées en vue d'une modernisation énergétique. https://www.cecb.ch

portée à la situation des collaborateurs et collaboratrices dont les fonctions sont directement concernées par la réorganisation.

10. Conclusion

La future bibliothèque, ouverte sur la ville et sur le lac dans un écrin réinventé, promet bien plus qu'un lieu de lecture et de prêt de livres : sa présence au cœur de la cité offrira un véritable espace culturel collectif librement accessible, centré sur l'ouverture et la convivialité. Le nouveau Collège latin permettra de répondre à des enjeux de cohésion sociale, en particulier de formation, de prévention de l'illettrisme et de l'isolement, de préservation du patrimoine et de transfert du savoir, de diffusion de l'information et de développement de l'esprit critique. La lecture publique, à travers les défis qu'elle recouvre au XXIe siècle, constitue un enjeu prioritaire de participation culturelle et d'accès aux ressources. Elle contribue ainsi à l'intégration, à l'égale dignité, au renforcement de la cohésion sociale et au vivre-ensemble et constitue à ce titre un service essentiel au bénéfice de la population dans toute sa diversité.

L'assainissement et la réaffectation du Collège latin représentent un enjeu majeur pour l'attractivité de notre ville. Initiés il y a une dizaine d'années, les travaux sur le regroupement des bibliothèques et la rénovation de ce bâtiment emblématique à haute valeur patrimoniale se trouvent désormais à une étape charnière de leur concrétisation.

Le projet architectural issu du concours s'illustre par sa sobriété, son économicité et les importantes économies d'énergie qu'il permettra. La rénovation du Collège latin fait ainsi partie des priorités de la Ville en matière d'assainissement énergétique.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir adopter les projets d'arrêté liés au présent rapport.

Neuchâtel, le 29 août 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente	Le chancelier,
Nicole Baur	Daniel Veuve

Annexe 1 : Schémas programmatiques

Sous-sol

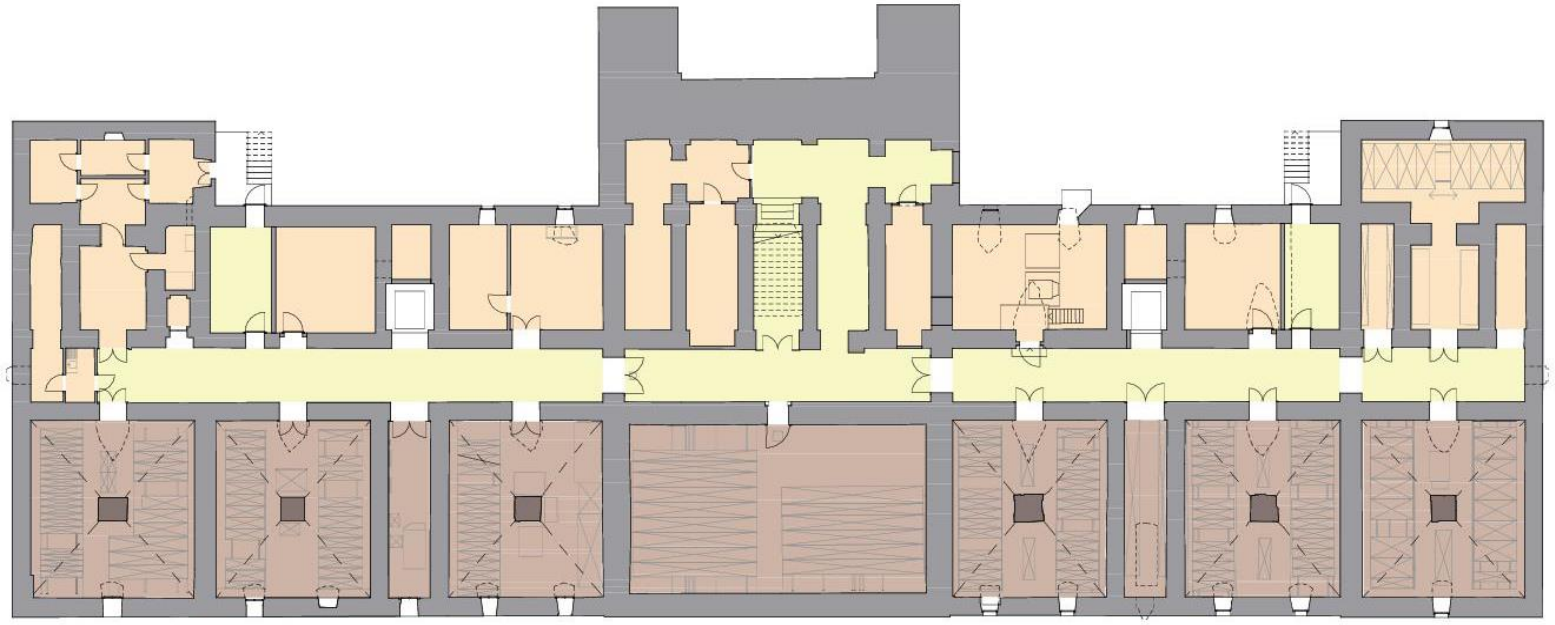

Surface utile secondaire / 858 m²

- stockage des collections
- installations techniques et services

Surface de dégagement / 264 m²

- couloir, ascenseur, escalier

Rez-de-chaussée

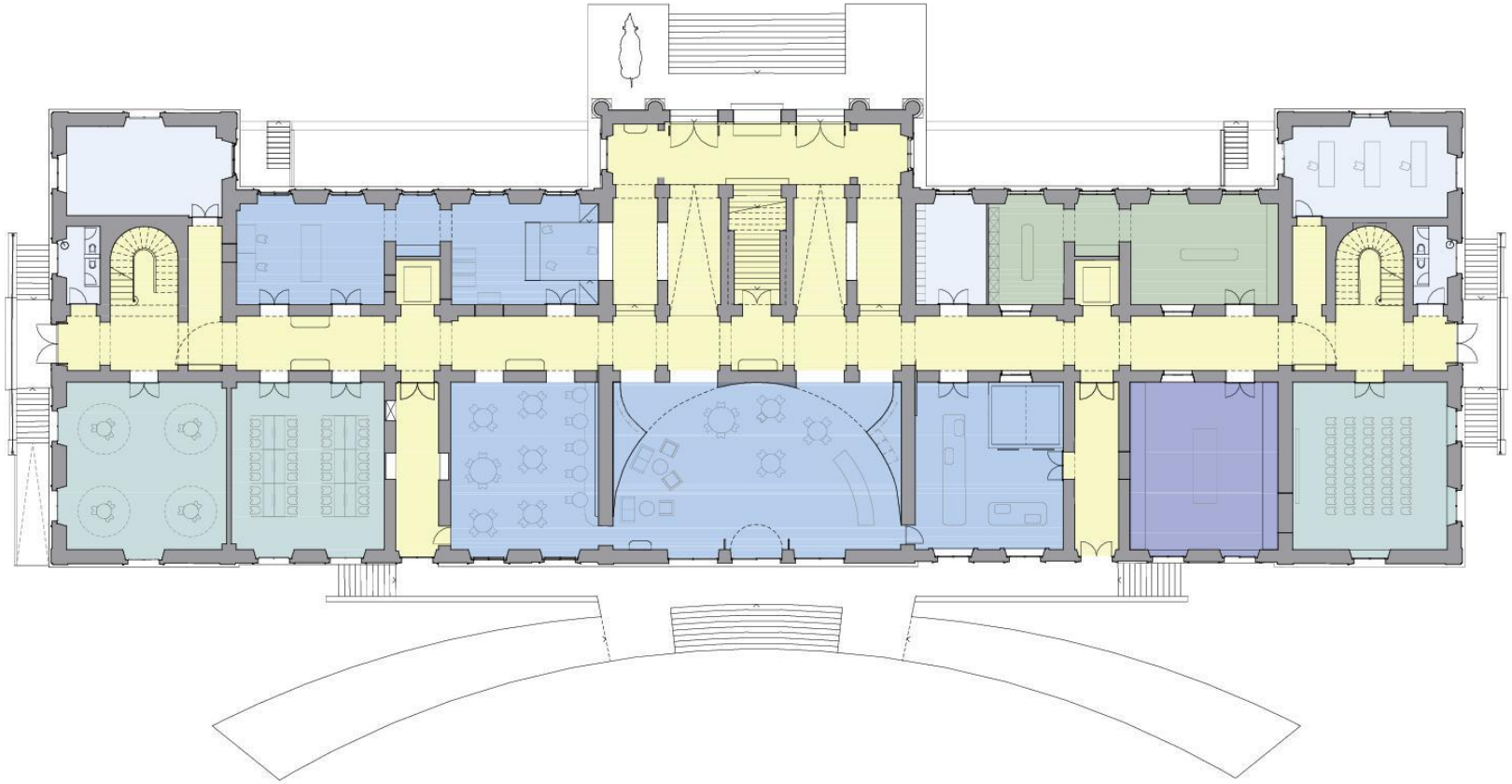

Surface utile principale / 863 m²

- accueil, information, prêt, cafétéria
- informatique, travail en groupes et salle polyvalente
- arthotèque
- espace Rousseau
- autre programme (concierge, wc, vestiaire, etc..)

Surface de dégagement / 450 m²

- couloir, ascenseur, escalier

Entresol

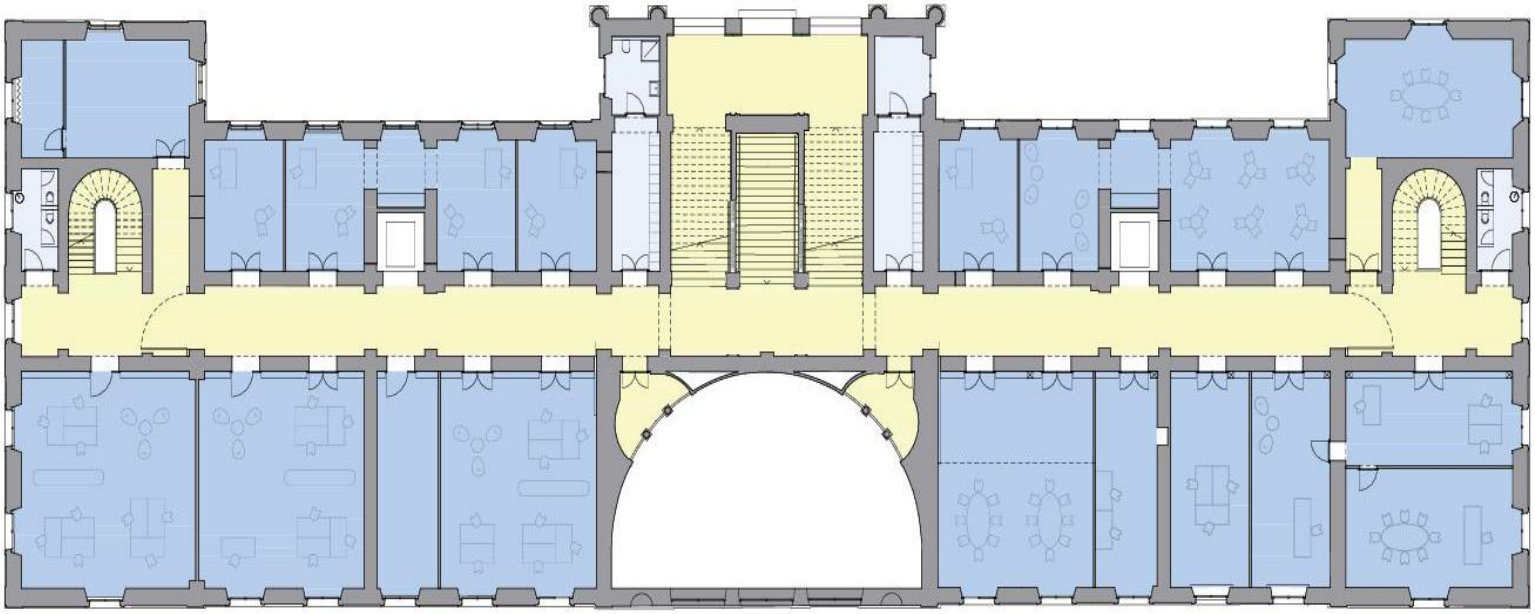

Surface utile principale / 814 m²

- administration
- autre programme (concierge, wc, vestiaire, etc..)

Surface de dégagement / 353 m²

- couloir, ascenseur, escalier

Bel-étage

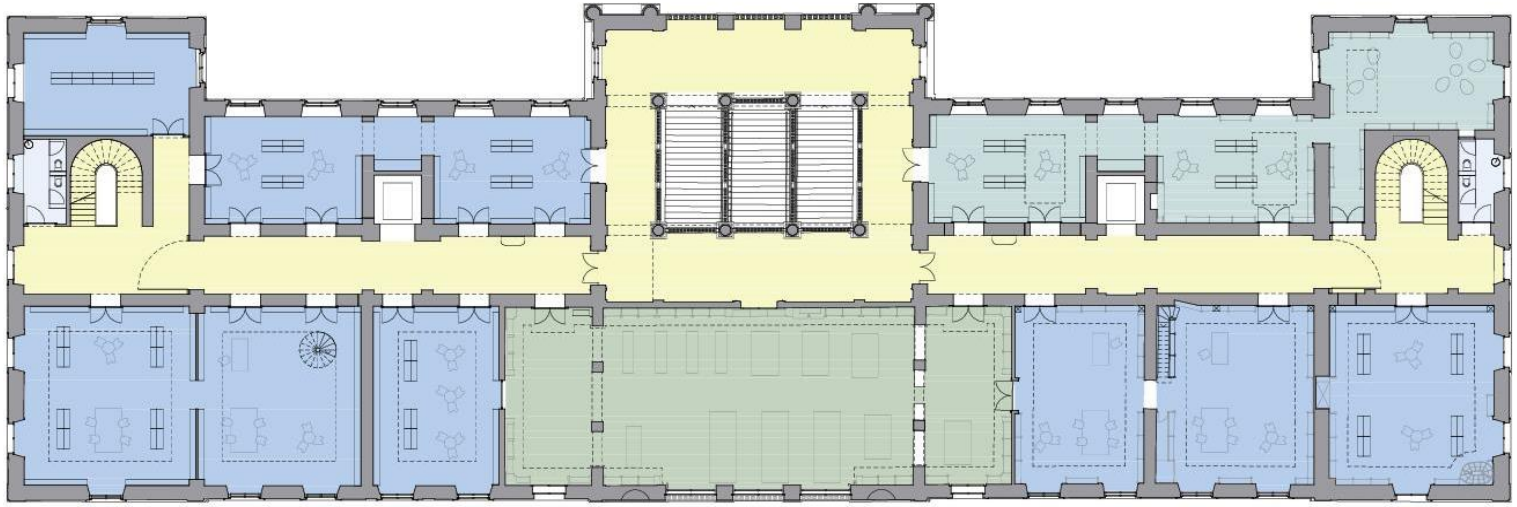

Surface utile principale / 918 m²

- libre-accès adultes
- libre-accès bibliomonde
- salle de lecture
- autre programme (concierge, wc, vestiaire, etc..)

Surface de dégagement / 333 m²

- couloir, ascenseur, escalier

Galeries

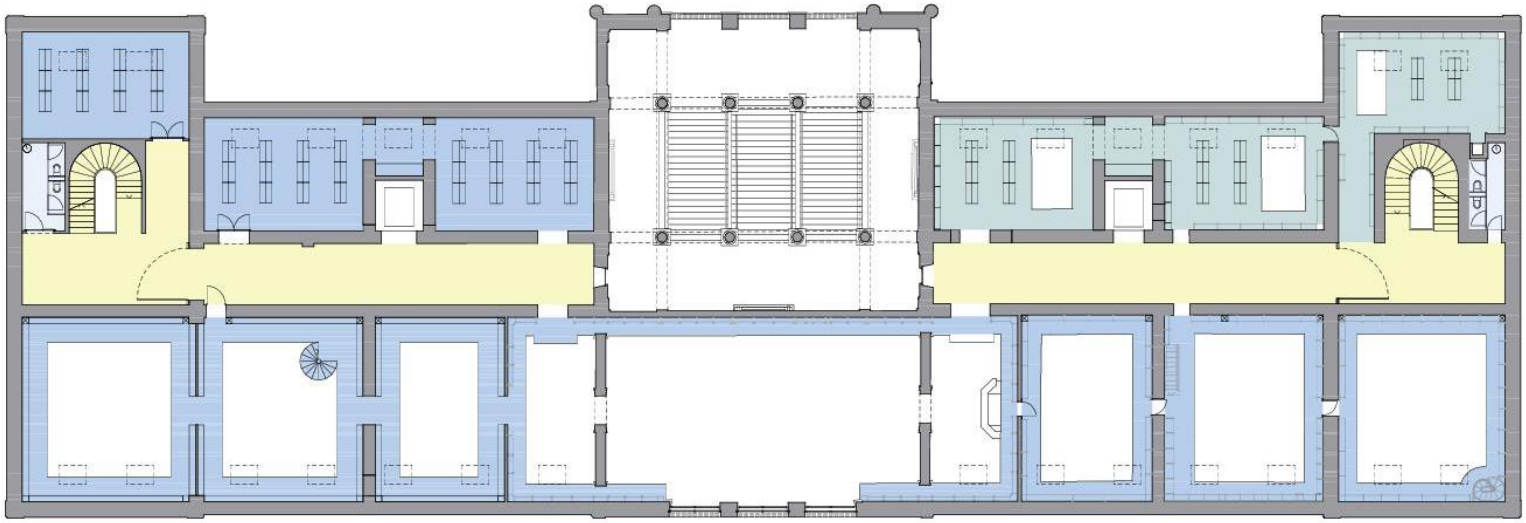

Surface utile principale / 509 m²

- libre-accès adultes
- libre-accès bibliomonde
- autre programme (concierge, wc, vestiaire, etc..)

Surface de dégagement / 200 m²

- couloir, ascenseur, escalier

Combles

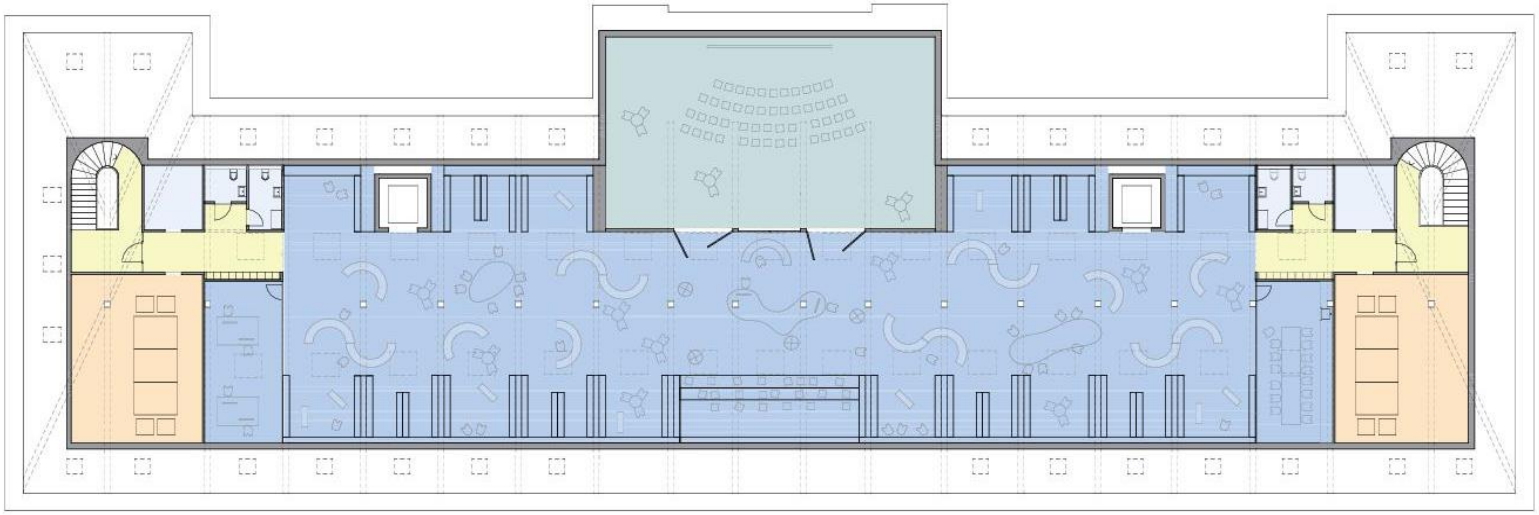

Surface utile principale / 812 m²

- bibliothèque jeunesse
- Lanterne magique
- autre programme (concierge, wc, vestiaire, etc..)

Surface utile secondaire / 150 m²

- installations techniques et services

Surface de dégagement / 58 m²

- couloir, ascenseur, escalier

Annexe 2 : Norme SIA 102

4.3 Etude du projet

4.31 Avant-projet

Données de base:
- Cahier des charges du projet, étude de faisabilité, données de base pour l'étude du projet
- Eventuellement: résultat de la procédure du choix des mandataires

Objectifs:
- Avant-projet élaboré, optimisé sous l'angle de la conception et de la rentabilité

Domaines de prestations	Prestations ordinaires	Prestations à convenir spécifiquement
Organisation	Selon l'art. 3.4.1, en particulier: – Mise sur pied de l'organisation du projet, définition des tâches, des modalités d'échange d'information et des normes informatiques – Proposition de recours à des professionnels spécialisés pour les structures porteuses, la géotechnique, les concepts en matière d'énergie et d'équipements, etc. – Mise à jour du cahier des charges du projet	– Collaboration à des procédures conséquentes pour le choix de professionnels spécialisés – Organisation d'une GQP
Objet du mandat	**Recherche de partis**	
Description, représentation	– Collecte des données et des documents de travail nécessaires – Analyse des intentions et des besoins du mandant – Evaluation de la possibilité de réaliser le programme en fonction des données de base, des facteurs environnementaux, des lois et règlements en vigueur, des servitudes et conventions de voisinage éventuelles – Recherche d'un ou plusieurs partis présentés sous forme d'esquisses, éventuellement accompagnées d'une maquette d'étude – Définition des critères d'évaluation – Calculs des volumes et/ou des surfaces ou des deux selon les normes SIA applicables – Evaluations préalables avec les services officiels	– Collaboration à l'acquisition de terrains et conduite des analyses comparatives de sites – Levé des terrains et des bâtiments existants, analyse de l'état des bâtiments, analyses sommaires et approfondies, détermination de la valeur de conservation des bâtiments, établissement de plans de l'état des bâtiments avant transformations – Elaboration des données manquantes (programme des locaux, schéma d'exploitation, valeurs caractéristiques du terrain, cahier des charges du projet, etc.) – Etude de variantes répondant à des exigences ou à des données notablement différentes; analyses comparatives – Etablissement d'un plan directeur du terrain portant sur d'autres constructions futures sur le site
	Avant-projet	
	– Elaboration d'un concept architectural pour le parti retenu – Etablissement d'un dossier complet d'avant-projet, à une échelle appropriée – Prise en considération des propositions présentées par les professionnels spécialisés et les spécialistes ainsi que des conditions posées par les pouvoirs publics – Commentaire oral ou rédaction d'une notice explicative – Etablissement des documents complémentaires nécessaires à une décision préalable des pouvoirs publics – Etablissement des principes constructifs et de leur matérialisation	– Etude de variantes répondant à des exigences ou à des données notablement différentes – Rédaction d'une description détaillée servant de base de travail à des tiers – Etablissement d'un rapport d'impact sur l'environnement

SIA 102, Copyright © 2020 by SIA Zurich

iNorm License by SIA Ville de Neuchâtel Elvira Martinez Albala | 25.08.2022

Projet

ARRETE

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT RELATIVE A LA REALISATION DU PROJET ARCHITECTURAL POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA REAFFECTATION DU COLLEGE LATIN

(Du 24 octobre 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un montant de CHF 2'190'000.- est accordé au Conseil communal pour les études relatives à l'assainissement énergétique et la réaffectation du Collège latin (avant-projet, projet de l'ouvrage et premiers appels d'offres) ainsi que la réalisation de diverses études en lien avec la réorganisation des bibliothèques et l'accompagnement du projet.

Art. 2

L'amortissement de cet investissement, au taux de 20% l'an, sera pris en charge par le compte de résultats du Dicastère du patrimoine bâti. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Table des matières

1. Préambule 1
2. Introduction 3
3. Rappel chronologique 4
4. Le projet architectural 5
4.1 Etudes préliminaires 5
4.2 Programme du concours 6
4.3 Le projet lauréat 6
4.4 Avant-projet 7
4.5 Projet d'ouvrage (études à venir) 8
5. Organisation des bibliothèques 9
5.1 Principes d'organisation 11
5.2 Formes juridiques 12
5.3 Prochaines étapes 13
6. Aspects financiers 14
6.1 Contexte de forte variabilité des prix 14
6.2 Coûts du projet 14
7. Délais 17
7.1 Gouvernance 17
7.2 Calendrier 18
8. Consultation 19
9. Impacts du rapport 19
9.1 Bilan CO2, impact sur l'environnement et énergie 19
9.2 Impact sur les finances 20

9.3 Impact sur le personnel communal 20
10. Conclusion 21
Annexe 1 : Schémas programmatiques 23
Sous-sol 23
Rez-de-chaussée 24
Entresol 25
Bel-étage 26
Galeries 27
Combles 28
Annexe 2 : Norme SIA 102 29